

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 11 mai 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10 et 11 mai 2017

2017 DAJ 5 Approbation du contrat de cession de droits de propriété intellectuelle portant sur la création d'un modèle de barrière.

M. Emmanuel GREGOIRE, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-21 ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration ;

Vu le projet de délibération, en date du 25 avril 2017, par lequel Madame la Maire de Paris lui demande d'approuver le contrat de cession de droits d'auteur portant sur la création de kiosques ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Emmanuel GREGOIRE, au nom de la 1^{re} Commission,

Délibère :

Article 1 : Le contrat de cession de droits de propriété intellectuelle portant sur la création d'un modèle de barrière conclu entre la Ville de Paris et Monsieur Benjamin LE MASSON, annexé à la présente délibération, est approuvé.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer le contrat.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO